

# COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE REVERMONT 71 (CCBR71)

## ASSEMBLEE GENERALE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SEANCE DU 06 décembre 2022

En préambule à l'assemblée générale, Monsieur le Sous-Préfet Philippe DEBORDE et Mme RENARD (Association Le Pont) ont présenté le dispositif VIF (Violence Intra Familiale) aux délégués. Ce dispositif permet d'assurer un accueil, une écoute et des solutions d'hébergement d'urgence.

#### ASSEMBLEE GENERALE DE LA COMMUNAUTE

- Mr FICHET présente les excuses de Mme PUGEAUT, Mme JALLEY (pouvoir à Mr JACQUARD), Mme SAVOY (pouvoir à Mr COULON), Mr VIEUX (pouvoir à Mme ROBELIN) et Mme CORNET.
- Mr FICHET propose Mr VILAIN comme secrétaire de séance : proposition adoptée par l'assemblée.
- Approbation du compte rendu de l'assemblée du 17 novembre 2022 : adoption à l'unanimité

#### QUESTIONS A TRAITER :

- Désignation délégué titulaire : Suite à la démission de Mr PARADIS Laurent au sein du syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne, il convient d'élire un nouveau membre titulaire. Mr VILAIN Nicolas est élu membre titulaire au sein du syndicat mixte.
- Mise en œuvre nomenclature M57 : A compter du 01/01/2023, la nouvelle nomenclature M57 sera appliquée au sein de la CCB71. Il convient également d'adopter un règlement budgétaire et financier. Celui-ci est présenté aux délégués. Le tableau des durées d'amortissement est à compléter. Il convient de rajouter une ligne pour les immeubles de rapport à amortir sur 30 ans. L'actif des villas de Frangy en Bresse et de Serley est à mettre à jour. Une délibération est à prendre pour autoriser d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget prévisionnel 2023 dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2022. Les délégués acceptent ces propositions.
- Tarifs 2023 : La proposition des tarifs 2023 (piscine, portage de repas, centre de loisir, matériel, bibliothèque, villas d'hébergement, ...) est présentée aux délégués. Après étude des propositions tarifaire, les tarifs 2023 sont validés par les délégués.
- Loyer Micro-Crèches : Il est proposé d'appliquer un loyer mensuel de 650€ hors charge par bâtiment. Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les délégués. La réception des travaux est prévue courant mars 2023.
- Personnel : Le tableau des effectifs est à modifier suite à la demande de mutation en interne d'un agent pour aller du centre de loisirs vers le service enfance/jeunesse(Relais petite enfance). Il convient également de supprimer un poste d'adjoint administratif principal et de créer un poste d'adjoint administratif. Enfin, il convient de créer un poste d'ETAPS suite à l'embauche du nouveau maître-nageur. Les délégués acceptent ces modifications et autorisent la modification du tableau des effectifs.

- Eclairage public ZA de la Chaigne : Il est proposé d'autoriser le remboursement à la commune de Beaurepaire en Bresse des frais liés à la maintenance et à la réparation d'un sinistre survenu sur la ZA de la Chaigne.
- Service Petite enfance / jeunesse : Il est proposé aux délégués la mise en place d'un règlement intérieur pour l'accueil de loisir. Ce règlement a été étudié en commission. Après examen du projet de règlement, celui-ci est adopté à l'unanimité. Le projet de convention territoriale globale a fait l'objet de plusieurs réunions en comité de pilotage. Ce comité de pilotage a permis l'élaboration d'une convention. Il convient de valider cette convention avant le 31/12/2022. Après présentation aux délégués, autorisation est donnée au Président pour signer les documents relatifs à cette convention.
- Appel à projet départemental 2023 : Il est proposé aux délégués de déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'appel à projet départemental 2023 pour la réalisation des travaux de voirie. Les délégués acceptent cette proposition et autorisent le Président à signer les documents afférents à cette demande d'aide.
- Avenant travaux micro-crèches : Il est proposé d'établir un avenant pour le lot n°9 (plomberie – sanitaire) pour les travaux des micro-crèches de Mervans et Thurey du fait d'une modification des meubles à langer. Les délégués acceptent cette proposition d'avenant.
- EPAGE : Un avenant n°2 à la convention relative à l'étude de préfiguration de mise en place de l'EPAGE est proposé. Cet avenant a pour objet de calculer la répartition financière du reste à charge de chaque EPCI à la phase administrative de mise en place de l'EPAGE. Pour la CCBR 71 ce reste à charge est de 642 €. L'avenant est adopté à l'unanimité.
- Décision modificative (DM) voirie : Avec la révision des prix du programme de voirie, il convient de prendre une DM pour basculer 9 000 € du fonctionnement vers l'investissement. Les délégués acceptent cette DM.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Piscine : La piscine sera fermée du 05 décembre 2022 jusqu'au 19 février 2023. L'arrivée du nouveau maître-nageur est fixée au 01/02/2023. La réouverture de la piscine avec l'accueil des scolaires et la reprise des activités est prévue après les vacances de février 2023.
- Bibliothèque / culture : Un point sur le salon du livre à Saillenard du 27/11/2022 est fait aux délégués. Le Département a développé une médiathèque en ligne Cesam71 qui permet d'accéder à des contenus culturels depuis chez soi. La CCBR71 est devenue partenaire à titre gratuit du journal « Bienvenue chez Nous ». Une présentation du plan alimentaire territorial est présentée aux délégués.
- OPAH : 168 réponses ont été reçues auprès de la CCBR71. Une première présentation est prévue avant de valider la convention à signer avec l'ANAH.
- Mutualisation maintenance / fourniture défibrillateur : Une proposition de mutualisation d'achat et de maintenance des défibrillateurs a été étudiée. Les communes restent libres de passer par l'entreprise retenue ou de continuer avec leur prestataire habituel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance

Nicolas VILAIN